



Paris, le 20 novembre 2023

Objet : vote du Parlement Européen sur le règlement SUR – large inquiétude de la filière viticole

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Le Parlement européen va se réunir en séance plénière le 22 novembre pour se prononcer sur le règlement SUR. Nous tenons à vous alerter sur l'issue de ce vote. S'il était adopté en l'état, les répercussions seraient sans précédent pour l'ensemble de l'agriculture européenne : baisse de la production, abandon d'exploitations, aggravation de la crise économique pour certains vignobles...

Les objectifs de réduction d'utilisation des pesticides fixés sont irréalistes et déconnectés des réalités de terrain. Toutes les études réalisées sur la proposition de la Commission européenne ont déjà mis en évidence des baisses de production importantes au cours des dernières années.

La viticulture est aujourd'hui mise au pied du mur, c'est la raison pour laquelle, nous vous demandons Madame, Monsieur le Député, un soutien et un engagement pour défendre la viticulture dans la perspective du vote du 22 novembre sur ce texte.

La COMAGRI a adopté certains amendements de compromis qui vont dans le bon sens. Nous considérons la proposition de la COM AGRI comme plus pragmatique en fixant des objectifs UE de réduction jusqu'à 50%, en les repoussant à 2035, et en avançant la période de référence de 2011 à 2013, ce qui permet ainsi de prendre en compte les efforts importants de réduction qui ont été réalisés par nos vigneronnes ces dernières années.

Nous soutenons également la clause de revoyure ajoutée par la COM AGRI, celle-ci permettant de lier les objectifs de réduction à la réalité des alternatives disponibles, et donc de lutter contre les impasses techniques liées au manque de solutions.

Toutefois, **nous appelons votre vigilance sur plusieurs points qui nous inquiètent particulièrement.**

Nous considérons comme essentiel d'avoir des règles harmonisées au niveau de l'Union européenne, tant concernant la définition des **zones sensibles que celle de la liste des produits**

phytopharmaceutiques pouvant y être utilisés. Une subsidiarité trop importante sur ces points conduirait inévitablement une inégalité de traitement injustifiée entre les vignerons des Etats membres, et à créer des distorsions de concurrence.

Au-delà de distorsions de concurrence entre pays de l'Union européenne, nous vous alertons également des risques de concurrence à l'international qu'implique ce règlement. **La réflexion sur les clauses miroirs doit se poursuivre**, pour ne pas fragiliser notre viticulture face à des productions possédant des contraintes de production bien plus souples, et afin d'adresser les travers de ce type de texte qui déportent nos impacts environnementaux sur nos importations.

Ensuite, nous pensons qu'une définition trop large des zones sensibles irait à l'encontre des efforts réalisés depuis plusieurs années par les viticulteurs mettant en œuvre des mesures pour restaurer la biodiversité et qui finalement ne pourront plus y cultiver de vignes.

Enfin, il est nécessaire de tenir compte des efforts faits ces derniers années par les viticulteurs en ce qui concerne la réduction de l'utilisation des pesticides dans ces zones. Une restriction trop importante conduirait là menacer l'existence même des exploitations viticoles dont le vignoble se situe dans des zones sensibles.

Nous avons besoin de votre soutien. Dans la perspective du vote du 22 novembre, nous comptons sur vous pour vous rapprocher de vos homologues européens afin de leur faire partager nos positions.

Nous prions de croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, en l'expression de notre haute considération.



Stéphane HERAUD
Président AGPV



Jérôme BAUER
Président de la CNAOC



Joël BOUEILH
Président Vignerons
Coopérateurs de France



Gérard BANCILLON
Président de la Confédération
des vins IGP de France



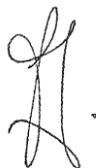
Jean-Marie FABRE
Président des Vignerons
Indépendants de France



Josselin RAGOT
Responsable JA dossier
viticulture



Jérôme DESPEY
Président de la Commission
viticole FNSEA



Bernard FARGES
Président du Comité national
des interprofessions des vins à
appellation d'origine et à
indication géographique

